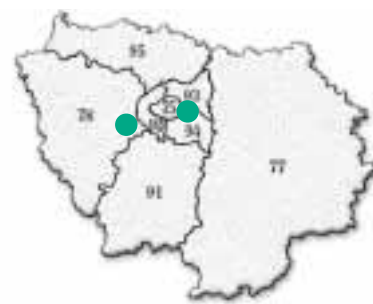


L'EXEMPLE DE DEUX PÔLES VÉLOS



Neuilly-Plaisance et Versailles

LES POINTS FORTS

- ✓ Favoriser l'usage combiné de modes moins polluants et alternatifs à l'automobile.
- ✓ Inciter à l'usage du vélo et des transports collectifs.
- ✓ Faciliter le rabattement à vélo sur les gares.
- ✓ Réduire les nuisances liées au trafic motorisé (qualité de l'air, bruit, congestion, requalification de l'espace public).

INTERMODALITÉ

L'intermodalité consiste à utiliser plusieurs modes de transport au cours d'un même déplacement. Conformément aux objectifs énoncés par la Loi sur l'air (décembre 1996), le Plan de déplacements urbains de la région Ile-de-France préconise de développer une offre de transport alternative à la voiture individuelle, les enjeux étant de diminuer le trafic automobile et restreindre les multiples nuisances qu'il engendre. L'intermodalité vise en effet à faciliter l'émergence de nouvelles habitudes et pratiques de déplacement en proposant un autre recours que l'utilisation systématique de la voiture : l'usage combiné de différents modes moins polluants. Au cœur de cette logique de report modal, la combinaison vélo - transports collectifs, pertinente pour des déplacements à motifs et distances variables, ouvre une voie tangible vers une mobilité durable.

Profitant en milieu urbain d'une vitesse souvent équivalente à la voiture



Gare de Gretz (77).

(15 km/h), le vélo constitue un mode de transport non-polluant et compétitif pour les trajets de courte distance, (inférieure à 3 km). Trop souvent effectués en voiture, ces petits trajets impliquent une surconsommation de carburant et d'importantes surémissions (combustion incomplète pendant les premiers kilomètres, démarrages à froid fréquents). Par rapport à la marche, le vélo permet de réduire sensiblement le temps de parcours ou d'effectuer une distance plus longue en un temps similaire. Il facilite donc l'accès aux gares et stations plus éloignées, où la desserte serait plus intéressante.

L'amélioration de l'offre de stationnement des vélos aux gares et stations, conjuguée à des itinéraires sécurisés et jalonnés, contribue à renforcer l'accessibilité et l'attractivité des gares et stations, et par conséquent la compétitivité des transports collectifs.

PÔLE VÉLOS

Le pôle vélos désigne un équipement de gardiennage qui propose, dans un espace sûr, éclairé et abrité, des services complémentaires destinés à favoriser l'usage du vélo et l'intermodalité : location de cycles, réparation, entretien, éventuellement prestations adaptées aux scolaires et aux entreprises. Souvent créés à l'initiative d'une collectivité locale ou d'un transporteur, leur gestion est généralement déléguée (association d'insertion, transporteur). Ces projets bénéficient de subventions, notamment du Conseil régional d'Ile-de-France (50 % de l'investissement hors taxes), du Syndicat des transports d'Ile-de-France (STIF) et en part complémentaire de la RATP ou de la SNCF. Le succès de pôles vélos aux abords des gares franciliennes requièrent l'implication de tous les acteurs du transport aux niveaux local, intercommunal et régional.



Gare RER de Vincennes (94).

CHIFFRES CLÉS

Entre 1997 et 2002, tous types d'équipements confondus financés par la SNCF, la RATP, le Conseil régional et le STIF, l'offre de parcs à vélos a été multipliée par 12 et l'offre de places par 5. La fréquentation s'avère satisfaisante.

	Nombre de parcs	Nombre de places
1997	25	1250
1999	65	2150
2001	210	4800
2002	320	6350

L'ÎLOT VÉLOS DE LA GARE DE NEUILLY-PLAISANCE (93)

Contexte

Depuis 1995, la RATP a mis en place une politique vélo afin de contribuer au développement de ce mode de transport. Elle s'est traduite par la mise en place d'abris vélos sur la quasi-totalité des gares du RER, des stations de tramway et des stations de métro en périphérie de Paris. En parallèle, le service de location Roue Libre a été mis en place. Puis, inspirée par les "stations services vélo" développées en Allemagne, aux Pays-Bas et en France (Strasbourg, Grenoble), la RATP a élaboré le concept de *l'Îlot Vélos*.

Objectifs

L'objectif de ce dispositif est de favoriser la combinaison vélo et RER en proposant aux usagers un ensemble de services pratiques. Sa vocation principale est d'assurer le rabattement sur un pôle multimodal de la RATP d'un grand nombre de cyclistes qui pourront ainsi y laisser leur vélo en toute sécurité et utiliser ensuite les transports en commun. Toutefois, les prestations de *l'Îlot Vélos* peuvent aussi convenir aux Franciliens souhaitant rejoindre à vélo leur lieu de travail à proximité ou pratiquer du vélo loisir. Le concept de *l'Îlot Vélos* répond ainsi à différents besoins de déplacements, utilitaires, de loisirs ou touristiques.

Financement

Le financement de cet équipement a été pris en charge par la RATP dans le cadre du programme d'investissements du département des projets et par des subventions de la Région Ile-de-France (76 225 €) et du PREDIT (60 980 €). La RATP en a assuré la maîtrise d'ouvrage.



Atelier et espace de gardiennage.

L'Îlot Vélos en chiffres

- Date d'ouverture : octobre 2001
- Nombre de places : 200
- Nombre d'abonnés : 59
- Financements : RATP/PREDIT/Région
- Nombre d'employés : 6
- Tarif de gardiennage :
1,5 € à la journée, 5 € à la semaine,
10 € au mois, 55 € à l'année.



Services, tarification et horaires

Le site pilote, installé dans un local lumineux de 560 m² aux abords de la gare RER A Neuilly-Plaisance et des bords de Marne, a ouvert ses portes en octobre 2001. Il peut accueillir 200 vélos en gardiennage et propose 90 vélos de location par adjonction d'un point *Roue Libre*, capacités susceptibles d'être doublées en cas de besoin.

L'Îlot Vélos est ouvert 7 jours sur 7, de 6h30 à 20h30 en semaine, et de 9h30 à 19h30 le week-end. Il regroupe un ensemble de services facilitant la combinaison vélo et transports collectifs. Concrètement, les clients peuvent garer leur vélo de manière complètement autonome grâce à une carte à puce qui commande la porte automatique du hall de gardiennage, également sécurisé par la présence d'agents. De plus, les clients peuvent faire entretenir et réparer leur vélo dans un atelier bien équipé. Ce pôle vélos entend diversifier ses prestations et développer ainsi des actions en cohérence avec les recommandations du PDU : opérations de prévention routière à destination des scolaires, location de flotte pour des événements festifs, balades guidées, offre destinée aux entreprises. Ainsi, dans la logique de Plan de déplacements d'entreprise, cet *Îlot Vélos* développe une offre spécifique pour les entreprises, notamment la mise à disposition d'une flotte de vélos de service.

Exploitation

L'exploitation de ce pôle a été rendue possible par un partenariat entre la RATP et l'association DIAPASON qui emploie sur le site deux encadrants et quatre agents "emplois-jeunes". L'objectif est d'évoluer vers une structure de type commercial dans les 5 ans. L'exploitant a le bénéfice des recettes, avec obligation de viser, dès

la troisième année, la création d'un établissement autonome fonctionnant à 50 % de recettes d'exploitation et 50 % de financements publics et privés. Cette nouvelle structure devra ensuite se libérer de la structure mère avant l'échéance de 5 ans et proposer un plan marketing et une évaluation financière lui permettant de devenir une exploitation commerciale indépendante.

Premiers résultats

Après neuf mois d'exploitation dont trois mois d'hiver, *l'Îlot Vélos* a déjà enregistré 59 contrats de gardiennage longue durée (entre un mois et un an) et 500 journées-location, essentiellement pour les loisirs. Une période minimale d'un an est cependant nécessaire pour assurer une montée en charge significative. D'autres sites en Ile-de-France font l'objet de projets similaires, notamment la gare d'Antony (92).



Accès par carte à puce.

Conseils de l'exploitant :

- situer le pôle vélos à proximité immédiate de la gare,
- mettre en place une politique de communication et pédagogique importante,
- offrir des produits et un service de qualité,
- être professionnel, quelque soit la structure chargée de l'exploitation,
- implanter une bonne signalétique de rabattement,
- l'offre peut tout à fait précéder la demande.

Les atouts de l'Îlot Vélos :

- un service complet comprenant gardiennage, location et réparation de vélo
- des tarifs attractifs,
- une large amplitude horaire,
- une localisation pertinente pour répondre aux besoins du "vélo utilitaire" et du "vélo loisir",
- des prestations diversifiées et adaptées : animations pédagogiques, service aux entreprises.

LE POINT MULTISERVICES VÉLO DE LA GARE DE VERSAILLES-CHANTIERS (78)

Contexte

La ville de Versailles mène depuis 1995 une politique de développement des aménagements cyclables destinée à favoriser l'utilisation du vélo comme mode de transports domicile-loisirs mais également domicile-travail et domicile-école, la ville comportant un grand nombre d'établissements scolaires et universitaires.

Dans ce cadre, un *Point Multiservices Vélo (PMV)* a été créé en mars 2000 à proximité immédiate de la gare Versailles-Chantiers (50 000 voyageurs - deuxième gare d'Ile-de-France, hors Paris).

Objectifs

Le *PMV* a été créé pour répondre à une attente des Versaillais, la pratique cycliste étant notable dans cette ville. En effet, le développement d'une politique de circulations douces favorisant l'intermodalité participe largement à l'amélioration du cadre de vie.

Financement

Le *Point Multiservices Vélo* a été élaboré en partenariat avec le Conseil régional d'Ile-de-France, le STIF, la Direction régionale de l'équipement, le Conseil général des Yvelines et le Fonds social européen. Son coût a été estimé à 114 336 € HT, dont 57 168 € de subvention régionale et 38 112 € du STIF.

Services, tarification et horaires

Le *PMV* propose 3 types de prestations :

- le gardiennage des deux-roues,
- la location de vélos,
- l'entretien et la réparation des vélos, sous-traités à un professionnel du cycle.

Mais le *PMV* se veut également une agence commerciale du transporteur Phébus. A ce titre, plusieurs services tels que la vente des titres de transport sont proposés. Phébus a également mis en ligne des



Usager déposant son vélo.

informations pour les usagers : une rubrique sur le *PMV* est consultable sur le site www.phebus.tm.fr.

Les tarifs pratiqués par Phébus sont étudiés afin d'être incitatifs. Ainsi, les collégiens, lycéens et étudiants abonnés à "Imagine R" bénéficient de 50 % de réduction sur tous les tarifs.

Le pôle vélos offre une amplitude d'ouverture quotidienne de 12 h 45 en semaine et de 6 h le week-end. L'établissement est fermé les jours fériés.

Exploitation

Ouvert en mars 2000, le *PMV* est en délégation de service public depuis janvier 2001. La Société versaillaise de transports urbains Réseau Phébus a remporté cette délégation attribuée pour 3 ans. Phébus emploie deux personnes à plein temps et une à mi-temps sur le site.

Premiers résultats

La communication est une composante essentielle de la réussite d'une telle entreprise. C'est pourquoi une présentation a été assurée à l'ouverture avec l'édition de dépliants et d'affiches en partenariat avec la Ville et la SNCF qui ont également financé la signalétique extérieure.

Conseils de l'exploitant :

- s'appuyer sur des élus motivés,
- s'intégrer à l'animation locale,
- s'implanter à proximité d'une gare.

Les atouts du Point Multiservices Vélo :

- une véritable volonté de la commune et de l'exploitant,
- la complémentarité vélo-transport collectifs confère au réseau Phébus une offre de transports multimodale, valorisant l'image du transporteur,
- Phébus participe à la vie locale, notamment aux fêtes du vélo,
- potentiel touristique de la ville de Versailles,
- des tarifs attractifs.

Les indicateurs permettent de constater une progression régulière et constante de la demande. Il est intéressant de constater que la quasi-totalité des clients sont abonnés, dont environ les deux tiers résident à l'extérieur de Versailles.

Le Point Multiservices Vélo en chiffres

- Date d'ouverture : mars 2000
- Nombre de places : 150
- Nombre d'abonnés : 100
- Financements : Ville de Versailles/Phébus/Région
- Nombre d'employés : 2,5
- Tarif de gardiennage : 1,5 € à la journée, 4 € à la semaine, 8 € au mois, 80 € à l'année.



Vélo de location devant la façade.

Différents dispositifs permettent de favoriser l'intermodalité transports collectifs - vélo :

- **Implanter des abris** éclairés pour vélos, attractifs et sécurisés, aux abords des pôles de transport collectif (proximité des flux entrants de voyageurs), qu'ils soient ouverts, clôturés ou gardiennés.
Ces trois types d'équipements, globalement moins coûteux et moins consommateurs d'espace que les parcs pour automobiles, sont complémentaires car ils répondent à des besoins différents en fonction du motif de déplacement, de la durée de stationnement, de la pression foncière...
 - **Favoriser et sécuriser l'accès des vélos** aux pôles de transports collectifs en développant un réseau jalonné convergent vers les gares. D'après plusieurs enquêtes, l'absence d'aménagements cyclables constitue en effet un frein à l'utilisation du vélo comme mode de rabattement sur les gares.
 - **Développer l'information multimodale** afin de faciliter un usage combiné des transports collectifs et du vélo, et renforcer ainsi l'attractivité de ces deux modes.
- À cette fin, la Région Ile-de-France a édité un dépliant indiquant les gares équipées de parcs à vélos sur les réseaux ferrés de la SNCF et de la RATP. Le type d'équipements y est précisé : éclairés, gardiennés ou clôturés.
- **Offrir des services complémentaires** aux cyclistes, en particulier la location de vélos aux stations de transports collectifs, complétée éventuellement par d'autres prestations : entretien et réparation, vente d'accessoires, informations générales sur le vélo (plan...), vente de titres de transports...
 - **Faciliter les conditions d'embarquement** des vélos dans les voitures de train en améliorant l'accessibilité des quais et des gares.
 - **Privilégier une démarche globale et cohérente** : ces dispositifs en faveur de l'intermodalité transports collectifs - vélo doivent être développés et intégrés en amont dans l'élaboration de schémas cyclables et autres documents de planification (PLD, PLU...).

CONTACTS

RATP

Jean-Claude Berardo,
responsable de la mission vélo de la RATP
54, quai de la Râpée
75599 Paris cedex 12
Tél : 01 44 68 36 18 Fax : 01 44 68 25 30
E-mail : jean-claude.berardo@ratp.fr

Ville de Versailles

Thouati Ouanas,
Direction de l'environnement
Mairie de Versailles
BP 1144
78011 Versailles cedex
Tél : 01 30 97 82 23 Fax : 01 30 97 84 88
E-mail : t.ouanas@mairie-versailles.fr

Conseil Régional Ile-de-France

Direction de l'environnement
et du cadre de vie (DECV)
Didier Couval, chargé de mission vélo
35, boulevard des Invalides - 75007 Paris
Tél : 01 53 85 56 46 Fax : 01 53 85 56 29
E-mail : didier.couval@iledefrance.fr

Îlot-Vélo de Neuilly-Plaisance

Raphaël Murat, responsable de site
parvis de la gare RER
93360 Neuilly-Plaisance
Tél : 01 48 15 28 88 Fax : 01 48 15 28 87
E-mail : ilot.velos@online.fr

Le Point Multiservices Vélo de Versailles-Chantiers Phébus

Noël Dussac,
directeur commercial et marketing
Société versaillaise de transports urbains
Les Manèges,
12, avenue du Général de Gaulle
BP 146
78001 Versailles cedex
Tél : 01 39 20 16 32 Fax : 01 39 49 99 96
E-mail : ndussac@cariane.fr

Agence régionale de l'environnement et des nouvelles énergies (ARENE)

Céline Meunier, chargée de mission
94 bis, avenue de Suffren
75015 PARIS
Tél : 01 53 85 61 75 Fax : 01 40 65 90 41
E-mail : c.meunier@areneidf.com

IAURIF

Anca Duguet, chargée d'études
15, rue Falguière - 75015 Paris
Tél : 01 53 85 77 89 Fax : 01 53 85 79 07
E-mail : anca.duguet@iaurif.org

Sites Internet

● www.phebus.tm.fr ● www.iledefrance.fr
● www.inrets.fr ● www.areneidf.com
● www.certu.fr ● www.villes-cyclables.org

POUR EN SAVOIR PLUS

- "Parcs à vélos et transports publics en Ile-de-France : une liaison faite pour durer", Région Ile-de-France, RATP, SNCF, 2001 (nouvelle édition en cours).
- "Vélo et transports publics", journée technique du Club des villes cyclables, Saint-Denis, 1995.
- "Transports en commun et vélo : pour un vrai système de déplacements", actes du colloque du 20 mai 2000, Rue de l'avenir, septembre 2000.
- "La complémentarité transports publics-bicyclette", voyage d'études à Nantes et Rennes, FUBicy, 1995.
- "Transports en commun-deux roues, concurrence ou complémentarité ?", séminaire de la Baule, 4-5 mai 1976, Centre d'études techniques de l'équipement de Nantes (division Études urbaines).
- "Le vélo, un enjeu pour la ville", fiche 9 du CERTU, décembre 2000.

Ont contribué à cette fiche technique :

Didier Couval et Malik Boutora
pour le Conseil régional,

Anca Duguet pour l'IAURIF,

Céline Meunier et Muriel Labrousse
pour l'Arene Ile-de-France.